

L'OCDE et les parlementaires

Pourquoi s'adresser aux parlementaires ?

Quelles sont les relations institutionnelles de l'OCDE avec les parlementaires ?

Quelles sont les autres rencontres régulières avec les parlementaires ?

Quels sont les autres contacts de l'OCDE avec les parlementaires ?

En quoi les travaux de l'OCDE ont-ils un intérêt pratique pour les parlementaires ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Les parlementaires sont au cœur des systèmes démocratiques. Ils adoptent les lois et contrôlent les dépenses publiques. Du fait de leur rôle important dans l'élaboration des politiques nationales, il est bien naturel que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) coopère avec les parlementaires lorsqu'elle formule ses avis sur les politiques. Tenir les parlementaires informés de ses activités et recueillir leurs réactions constitue donc une priorité élevée pour l'Organisation.

L'OCDE entretient depuis longtemps des relations avec les parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Plus récemment, l'OCDE a renforcé ses relations avec les Parlements nationaux de ses 30 pays membres. Cela s'inscrit dans un mouvement général visant à accroître la transparence institutionnelle et à faire en sorte que les travaux réalisés à l'OCDE soient mieux connus et mieux compris par les parties prenantes de l'Organisation.

La présente *Synthèse* décrit ces initiatives et d'autres instruments que l'OCDE utilise pour mieux faire connaître ses travaux aux parlementaires. ■

Pourquoi s'adresser aux parlementaires ?

Du fait que l'OCDE formule à l'intention des gouvernements des avis sur des questions qui risquent d'être débattues par les Parlements, il est important que les législateurs soient bien informés des analyses de l'OCDE. ■

Quelles sont les relations institutionnelles de l'OCDE avec les parlementaires ?

L'OCDE a des liens institutionnels avec les parlementaires du Conseil de l'Europe depuis 1962, et avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN depuis 1976.

Le Conseil de l'Europe exerçait une fonction de surveillance sur le prédécesseur de l'OCDE, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Lorsque l'OECE a été remplacée par l'OCDE en 1961, accueillant de nouveaux pays membres au-delà des frontières de l'Europe, le Conseil de l'Europe a conservé le même rôle à l'égard de la nouvelle Organisation. La relation a évolué sensiblement au fil des années d'une fonction de surveillance à des échanges mutuellement bénéfiques.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a été créée en 1949 et constitue l'Assemblée parlementaire internationale la plus ancienne. Elle est composée de membres élus démocratiquement des Parlements de ses pays membres. Les deux organes essentiels du Conseil de l'Europe sont l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres.

À sa création, le Conseil de l'Europe comptait dix États membres ; il en regroupe aujourd'hui quarante-six. Son objectif est de parvenir à une plus grande unité entre ses membres, par des actions communes, des accords et des débats. Les conditions à remplir pour être membre du Conseil de l'Europe sont les suivantes : démocratie pluraliste, primauté du droit et respect des droits de l'homme. Malgré leurs missions et leurs compositions différentes, l'OCDE et le Conseil de l'Europe traitent d'un ensemble de questions communes, notamment l'économie, la santé et l'éducation, la gouvernance, la science, les migrations, l'agriculture et l'environnement qui donnent lieu à une coopération et un enrichissement mutuels.

Chaque automne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe débat des travaux de l'OCDE sur la base d'un rapport annuel établi par la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE. À cette occasion, le Secrétaire général de l'OCDE prononce un discours devant l'Assemblée et répond aux questions des parlementaires. Depuis 1991, des délégations parlementaires des pays membres de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe sont invitées à se joindre au débat en tant que participants à part entière.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), comme l'OCDE et le Conseil de l'Europe, a été créée au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. L'OTAN est composée de 26 pays membres d'Amérique du Nord et d'Europe déterminés à réaliser les objectifs du Traité de l'Atlantique Nord signé en 1949. Le rôle fondamental de l'OTAN est de préserver la

liberté et la sécurité de ses pays membres par des moyens politiques et militaires. L'OTAN joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des crises et le maintien de la paix.

La Commission économique et de sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, anciennement Assemblée de l'Atlantique Nord, réunit des membres des Parlements de tous les pays de l'Alliance atlantique et établit un lien entre l'OTAN et les Parlements de ses pays membres, ce qui contribue à créer un consensus parmi les parlementaires ainsi que dans l'opinion publique à l'appui des politiques de l'Alliance.

Depuis la fin de la guerre froide, l'Assemblée joue un nouveau rôle en intégrant dans son travail les parlementaires des pays d'Europe centrale et orientale et au-delà qui souhaitent être associés plus étroitement à l'OTAN. Cette intégration permet d'apporter une aide politique et pratique et contribue à renforcer la démocratie parlementaire dans l'ensemble de la région Euro-Atlantique, complétant et renforçant ainsi le programme de partenariat et de coopération de l'OTAN.

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN rend visite chaque année à l'OCDE pour une réunion d'information organisée par le Secrétariat. Les parlementaires des pays de l'OCDE non membres de l'OTAN sont invités à cette réunion depuis 2001.

Ces deux réunions avec l'APCE et avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN permettent à l'OCDE de connaître les préoccupations des parlementaires. Dans le même temps, les parlementaires ont la possibilité de nouer des contacts directs avec l'OCDE et d'être mieux informés de la nature des sujets traités et des travaux réalisés par l'OCDE. ■

Quelles sont les autres rencontres régulières avec les parlementaires ?

Deux fois par an (en février et en octobre), l'OCDE organise des séminaires parlementaires de haut niveau à son siège à Paris pour échanger les points de vue sur certaines questions d'intérêt mutuel. Plus de 50 parlementaires, issus des commissions parlementaires des pays membres de l'OCDE qui traitent de la question examinée, participent aux séminaires.

Le premier séminaire parlementaire en 2003 a traité de la « cohérence des politiques au service du développement ». Les séminaires ultérieurs ont examiné d'autres aspects des activités de l'OCDE : santé, éducation, gouvernement d'entreprise, Chine, échanges de services, incidence du vieillissement des populations sur les politiques, et emploi. ■

Quels sont les autres contacts de l'OCDE avec les parlementaires ?

L'OCDE reçoit régulièrement des visites de groupes de parlementaires, souvent à l'initiative des délégations des pays membres à Paris. Les groupes invités souhaitent généralement s'informer sur un sujet particulier, comme les travaux de l'OCDE sur la fiscalité ou l'éducation. Chacun des quatre

Centres de l'OCDE (à Berlin, Mexico, Tokyo et Washington) entretient des contacts avec les Parlements dans ces capitales. Par ailleurs, les Centres de l'OCDE proposent et organisent des rencontres entre des agents du Secrétariat de l'Organisation et des parlementaires.

Le Secrétaire général de l'OCDE et les Secrétaires généraux adjoints rencontrent souvent des parlementaires lors de leurs missions dans des pays membres et non membres. En outre, chaque département spécialisé de l'OCDE maintient des contacts avec différents parlementaires dans les pays membres. Les recherches pour les études économiques et d'autres études par pays de l'OCDE comportent des entretiens avec des représentants des Parlements.

Des parlementaires sont régulièrement invités au Forum de l'OCDE, conférence publique annuelle de deux jours organisée à la veille de la Réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM). Le Forum permet aux citoyens de débattre publiquement des thèmes qui seront examinés par les ministres à la RCM. Les ministres débattent aux côtés de PDG, d'ONG et d'universitaires. Le Forum figure désormais au programme annuel de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

L'OCDE propose également toute une série de produits d'information publique susceptibles d'intéresser les parlementaires, notamment le magazine *L'Observateur de l'OCDE*, le « Rapport annuel » de l'OCDE, la brochure « Les questions clés » établie pour la Réunion ministérielle et les Synthèses. Dans certains pays, les parlementaires ont accès au même

Encadré.

QUE PENSENT LES PARLEMENTAIRES DE L'OCDE ?

Les parlementaires attendent de plus en plus de l'OCDE qu'elle joue le rôle d'« honnête courtier » entre les pouvoirs publics et la société civile. Ils considèrent aussi que l'OCDE a un rôle à jouer dans la recherche de solutions à certains des défis soulevés par la mondialisation. Les parlementaires qui participent aux réunions de l'OCDE invitent souvent les experts de l'Organisation dans leurs pays afin de présenter le même thème à leurs Parlements nationaux. Les parlementaires sont souvent impressionnés par l'étendue et l'ampleur des activités de l'OCDE qu'ils découvrent à l'occasion de ces réunions.

Les participants au premier séminaire parlementaire de haut niveau de l'OCDE ont :

- souligné le rôle important de l'OCDE à soulever des problématiques et de maintenir le débat ouvert jusqu'à ce que des mesures soient prises ;
- mis en garde contre la prise en compte des contraintes politiques dans les travaux d'analyse de l'OCDE. S'il en était autrement, aucun objectif valable ne sera fixé ;
- encouragé l'OCDE à effectuer des recherches sur des questions controversées, en particulier lorsque les politiques sont au service d'intérêts particuliers au détriment du bien-être général ;

système Internet interne que celui dont dispose le gouvernement. Il permet aux abonnés d'accéder facilement en ligne aux documents de l'OCDE. ■

En quoi les travaux de l'OCDE ont-ils un intérêt pratique pour les parlementaires ?

Les experts de l'OCDE travaillent aussi directement avec les commissions parlementaires dans plusieurs domaines pour les aider à traiter à un niveau pratique des enjeux auxquels les gouvernements sont confrontés, ou pour solliciter leur contribution dans un domaine d'activité particulier.

Dans le domaine du *budget et des dépenses publiques*, par exemple, l'OCDE a créé un réseau des Présidents des Commissions budgétaires des Parlements, cadre qui permet aux parlementaires d'étudier les problèmes budgétaires et les possibilités d'action et d'examiner comment les Parlements peuvent utiliser au mieux leurs pouvoirs en matière financière au cours du processus budgétaire.

Les réunions sont organisées à tour de rôle par les Parlements des pays membres. La première réunion a été organisée par la Commission des finances du Sénat français à Paris. Les réunions suivantes ont été organisées par la Commission du budget de la Chambre des représentants des États-Unis à Washington, et par la Commission du budget de la Chambre des députés italienne à Rome.

Les spécialistes du budget et des dépenses publiques de l'OCDE réalisent également des examens par les pairs des systèmes budgétaires nationaux. Tous les examens comprennent un chapitre spécial consacré au rôle du Parlement dans le processus budgétaire. Ces chapitres décrivent

Encadré. (suite)

QUE PENSENT LES PARLEMENTAIRES DE L'OCDE ?

- souligné que les résultats des recherches devraient être systématiquement communiqués non seulement aux parlementaires, mais aussi aux ONG et aux milieux économiques ;
- jugé les consultations de l'OCDE avec les parlementaires utiles parce que l'OCDE dispose d'une mine d'enseignements et de meilleures pratiques tirés de l'expérience de la réforme, notamment pour leurs homologues de pays n'appartenant pas à l'OCDE.

Dans sa résolution de 2006 sur « L'OCDE et l'économie mondiale », l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déclaré que l'OCDE « se trouve dans une position unique pour servir de plate-forme de coordination des politiques économiques mondiales, rassemblant l'expertise et l'expérience qu'elle a acquises dans tous les secteurs de la politique économique » et appelé l'OCDE à « faciliter la discussion entre ses principaux États membres, l'Union européenne, les économies dominantes non membres de l'OCDE et les pays en développement, dans le but de trouver un accord sur les éléments essentiels d'un nouveau programme économique mondial. Ce nouveau programme se fonderait sur le mandat de l'OCDE, à savoir la promotion d'une croissance économique durable, la libéralisation des échanges et le développement ».

l'environnement politique, le cadre constitutionnel et les éventuelles restrictions limitant la possibilité pour le Parlement de modifier le projet de budget présenté par le gouvernement. Ils indiquent le calendrier parlementaire pour l'approbation du budget, y compris une description des principales étapes clés et du mécanisme de vote, le rôle de la commission du budget et des commissions sectorielles, la capacité d'analyse indépendante du Parlement et le rôle de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques.

En coopération avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, l'OCDE gère une base de données détaillée contenant des données comparables sur plus de 300 éléments différents du système de budgétisation, notamment le rôle du Parlement. Les informations figurant dans la base de données couvrent des domaines analogues à ceux énumérés ci-dessus pour les examens par les pairs. De hauts responsables des commissions budgétaires ou des services du budget des Parlements participent aux réunions du Groupe de travail de l'OCDE des hauts responsables du budget de l'OCDE.

L'OCDE consulte également les parlementaires lorsqu'elle effectue des travaux sur un pays déterminé. Le Programme de l'OCDE sur la *Réforme de la réglementation* a effectué des examens de la réforme de la réglementation dans 21 pays depuis 1997. Toutes les missions effectuées dans les pays examinés ont comporté une réunion avec des parlementaires afin de cerner les besoins et de mesurer le rythme de la réforme de la réglementation dans le contexte national.

Un autre projet de l'OCDE consistera à évaluer les différents mécanismes de coordination pour la réforme de la réglementation entre l'État et les assemblées exécutives régionales et législatives en Italie, et à déterminer les éléments essentiels des capacités régionales pour produire et mettre en œuvre des réglementations de grande qualité sur la base d'une étude de trois régions italiennes.

Un « Rapport de l'OCDE sur les procédures et relations parlementaires » a été présenté à la réunion annuelle de la Conférence des présidents des Parlements de l'UE à Rome en 2000.

L'OCDE travaille aussi de manière intensive sur la *gouvernance* dans le cadre du Programme Sigma (Soutien à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion), initiative conjointe de l'Union européenne et de l'OCDE. Créé en 1992, Sigma soutient les pays partenaires dans leurs efforts pour moderniser les systèmes de gouvernance publique en évaluant les progrès de la réforme et en définissant des priorités.

Sigma collabore avec les dix « nouveaux » États membres de l'UE, plus la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie, la Macédoine (ARYM), la Turquie et, dans les Balkans occidentaux, avec l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, la Serbie et le Monténégro.

Sigma a travaillé de manière approfondie avec le Parlement roumain pour renforcer ses capacités administratives et, en 2004, a aidé le Sénat à préparer un projet dans le cadre du programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (Phare).

Sigma a collaboré avec l'Assemblée du Kosovo en formulant des commentaires sur le projet de loi sur les activités commerciales extérieures et sur le projet de loi sur la gestion des finances publiques et l'obligation de rendre des comptes en 2002-03. En 2003, Sigma a rencontré des membres de la Commission des lois du Parlement bulgare pour examiner les principales questions posées par la modification de la Loi de 1999 sur la fonction publique.

Sigma a aussi participé à un atelier sur la rédaction des textes législatifs à l'intention des fonctionnaires et des membres du Parlement de Bosnie Herzégovine qui visait à améliorer les compétences en matière de rédaction des lois et à développer les compétences en matière d'évaluation. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur les travaux de l'OCDE avec les parlementaires, veuillez contacter :

John West : tél. : +33 1 45 24 80 25, courriel : john.west@oecd.org, ou
Meggan Dissly : tél. : +33 1 45 24 80 94, courriel : meggan.dissly@oecd.org.

Références

Société civile/parlementaires, Division des affaires publiques de l'OCDE :
www.oecd.org/civilsociety.

Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV)
de l'OCDE www.oecd.org/gov.

Le Rapport de l'OCDE sur les procédures et relations parlementaires,
www.oecd.org/civilsociety.

SIGMA : www.sigmaweb.org.

Principaux points soulevés au cours du Séminaire parlementaire de l'OCDE
de 2003 sur la cohérence des politiques au service du développement :
www.oecd.org/dataoecd/0/27/18272211.pdf.

Discours du Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría au Conseil de
l'Europe, 4 octobre 2006 : www.oecd.org/document/51/0,2340,fr_2649_201185_37495613_1_1_1_1,00.html.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

**Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org**

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

**Centre de l'OCDE
de Washington**
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques
et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.